



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2022

Le vingt-et-un septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine,
 Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, Mme NADAUD Sophie, M. CHMIELINSKI Jean,
 M. PELLOUX Joël, Mme FERBUS Carine, Mme REIGNIER Sylvie,
 M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. DI-UBALDO Vittorio,
 M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme CURTIUS Anick,
 Conseillers Municipaux.

Absente excusée :

Mme SEPET Laura

Le Conseil municipal a choisi M. BOUIREK Azddine comme secrétaire de séance.

2022-05-07 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Élection exécutif : Démission du deuxième adjoint pour raisons personnelles et élection d'un adjoint dans l'ordre du tableau

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par courrier daté du 25 juin 2022, Mme Anick CURTIUS a présenté à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et lui-même sa démission, pour des raisons personnelles, du poste de 2^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau qu'elle occupait au sein de la commune depuis le 26 mai 2020. Cette démission a été actée par Monsieur le Préfet par courrier du 13 juillet 2022.

Il est précisé que, selon son souhait, Mme Anick CURTIUS continuera à siéger en tant que conseillère municipale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'élire un adjoint dans l'ordre du tableau.

Il est immédiatement procédé à ladite élection à bulletin secret :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 et suivants,
Vu le Code électoral,
Vu la délibération du 28 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints,
Vu la délibération du 28 mars 2014 relative à l'élection des adjoints au Maire et à l'ordre du tableau des adjoints en résultant,
Vu le courrier de Monsieur le Préfet en date du 13 juillet 2022 acceptant la démission de Madame Anick CURTIUS,

Considérant que le nombre des adjoints au maire est égal au maximum à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au Maire,

Conseil Municipal n° 05
Délibération n° 2022-05-07

Envoyé en préfecture le 28/09/2022

Reçu en préfecture le 28/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 074-217402346-20220921-DEL2022_05_07-DE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a procédé au vote à bulletin secret afin d'élire un nouvel adjoint au Maire.

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après : M. Vittorio DI-UBALDO

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs ou nuls (Art L66 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Monsieur Vittorio DI-UBALDO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire.

Pour extrait conforme,
Le 2022

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME



Certifié exécutoire le 28 septembre 2022

Transmis en Préfecture le 28 septembre 2022